

Communiqué

Pour diffusion immédiate

**Projet de Politique culturelle québécoise
Une vision à saluer, une structure à définir**

Québec, le 5 septembre 2017 – Dans le cadre de la consultation sur le projet de politique québécoise de la culture, Action patrimoine tient à saluer la vision gouvernementale en matière de patrimoine bâti et de paysages culturels de même que le lien désormais reconnu entre la culture et le territoire. En revanche, elle invite le gouvernement à définir la structure qui assurera la consécration de cette vision et à assumer une plus grande responsabilité.

Quatre grands enjeux soulevés par Action patrimoine

Afin d'alimenter la réflexion gouvernementale, Action patrimoine et les partenaires du milieu avaient identifié les quatre grands enjeux relatifs au patrimoine bâti, aux paysages culturels et à l'aménagement du territoire : la vision, qui permet d'orienter les décisions à long terme; le discours, qui fait rayonner les retombées découlant de ladite vision; la structure, indispensable à la clarification des rôles des nombreux acteurs jouant un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine bâti et des paysages culturels; et le temps, afin d'inscrire les actions au bon moment et d'éviter une gestion dans l'urgence. Sept recommandations concrètes découlaient de ces grands enjeux. Dans son mémoire, Action patrimoine analyse le projet de politique en fonction de chacune de ces recommandations.

Le constat: une vision claire, une structure à définir

Selon la directrice générale d'Action patrimoine, Émilie Vézina-Doré, plusieurs éléments mentionnés dans le projet de politique sont à saluer. « Le gouvernement fait preuve d'une vision claire qui

reconnaît les avantages sociaux et économiques du patrimoine et qui s’ancre dans une perspective plus large du développement durable. Mieux encore, le projet reconnaît le lien étroit entre culture et territoire et, par le fait même, entre culture, occupation du territoire et aménagement. »

Cependant, dans un souci de contribuer à la bonification de la démarche gouvernementale, Action patrimoine souligne l’absence de structure dans l’actuel projet de politique. « Les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs liés au patrimoine et à l’aménagement du territoire se doivent d’être précisés. C’est un enjeu majeur actuellement, on constate de nombreuses situations où chacun se renvoie la balle pendant qu’un édifice se dégrade. » De plus, elle insiste sur la nécessité de mieux attribuer la responsabilité de sa mise en oeuvre au gouvernement du Québec, sans évidemment remettre en question la nécessaire approche de collaboration avec l’ensemble des acteurs. « Il faut aller plus loin que de soutenir les initiatives du milieu. Il faut se demander quel contexte permettra concrètement le partage de la responsabilité collective que nécessite le patrimoine. Il ne faut pas attendre une urgence pour agir, il faut une vision à long terme, des outils concrets et des gens qualifiés, sinon on ne sortira pas de la logique de la gestion de pompier ».

L’aspect crucial du plan d’action à venir

Le plan d’action que le gouvernement déposera avec la politique culturelle doit apporter des réponses à ces questions, en présentant les actions et les outils qui seront mis en place pour atteindre les objectifs. Action patrimoine a profité de la consultation pour réitérer au gouvernement sa volonté à collaborer à l’élaboration de ce plan. « Le plan d’action constitue sans contredit une étape cruciale de la démarche, celle qui déterminera si la politique réunira, ou pas, les conditions nécessaires à sa réalisation. », a conclu Mme Vézina-Doré.



ACTION PATRIMOINE

Pour information

Émilie Vézina-Doré

Diretrice générale

418 647-4347 poste 202

514 575-6510 (Cell)

direction@actionpatrimoine.ca

www.actionpatrimoine.ca

-30-

Source :

Anne-Sophie Desprez

Responsable des communications

418 647-4347, poste 200

communications@actionpatrimoine.ca

www.actionpatrimoine.ca

